

PROTOCOLE SANITAIRE

Les consignes élaborées par la FFT en phase 3 du déconfinement à partir du 22 Juin 2020 restent applicables et sont complétées par les consignes reçues le 26 Aout 2020 concernant le port du masque et l'accès aux vestiaires.

Les consignes principales à respecter sont les suivantes:

- **Port du masque obligatoire dans l'enceinte du club (à partir de la grille d'entrée) pour tous publics à partir de 11 ans:**
 - **Zones extérieurs et intérieurs (y compris club house) en situation statique ou en déplacement jusqu'aux courts, hors situation de jeu.**
- **Club house : lieu de passage pour accès courts, accès vestiaires et toilettes uniquement. Interdiction de stationner dans le club house.**
- **Ouverture des vestiaires collectifs et des toilettes dans le respect du protocole sanitaire affiché.**
- **Pour ceux qui ne l'aurait pas déjà fait (en particulier les nouveaux adhérents), remplir le formulaire de reprise d'activité de la FFT.**
- **Respect distanciations physiques lors des déplacements et croisements entre joueurs (entrées/sorties des joueurs).**
- **Utilisation gel hydro alcoolique (amené par les joueurs) avant et après avoir joué.**
- **Bancs condamnés (sacs posés au sol).**

Ces mesures seront revues en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.